



NOUVEAU

LICENCE PROFESSIONNELLE Acoustique / Vibrations



LES MÉTIERS PRÉPARÉS

Les entreprises doivent faire face aujourd'hui à de nouveaux enjeux en termes d'acoustique et vibrations. Elles doivent protéger leurs salariés des nuisances sonores afin d'améliorer leur efficacité au travail et de prévenir toute maladie professionnelle. Elles doivent aussi protéger l'environnement des nuisances sonores qu'elles causent.

L'objectif est de former des personnes référentes en acoustique et vibrations, capables de prendre en compte les risques encourus pour les salariés en termes de bruits, mais aussi au niveau de la conception des produits afin de réduire les émissions sonores à la source.

LA FORMATION

Public concerné

Titulaire d'un BAC +2 de type DUT ou BTS du secteur industriel ou d'un niveau L2 Sciences et Techniques

Procédure de recrutement

Le candidat doit présenter un dossier de candidature au Pôle Formation 58-89 et effectuer un entretien de motivation. S'il est déclaré admissible, il doit trouver une entreprise d'accueil et signer impérativement un contrat de professionnalisation. Ce contrat doit porter sur un Certificat de qualification (lire paragraphe « Validation professionnelle »)

Durée et modalités de la formation

- Durée de la formation : 1 an. La formation est dispensée en alternance.
- En contrat de professionnalisation, pour les moins de 26 ans, ou, sans limite d'âge, pour les demandeurs d'emploi
- Dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation (CIF), du plan de formation de l'entreprise, ou d'une période de professionnalisation

Lieu de la formation

Pôle Formation 58-89, Lycée Fourier et campus universitaire d'Auxerre.
ISAT à Nevers.

RÉMUNÉRATION ET CONTRAT DE TRAVAIL

L'apprenant est salarié de son entreprise d'accueil en contrat de professionnalisation. Il bénéficie d'une formation théorique et pratique qui lui permet d'obtenir un diplôme. La durée du contrat est d'environ 12 mois. La rémunération varie de 55 à 100 % du SMIC en fonction de l'âge et de l'année de formation, sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables applicables dans l'entreprise d'accueil.

Recrutement

Renseignements et inscriptions :

Laury DELEHAYE
Pôle Formation 58-89
03 86 49 26 65
recrutement.es@pole-formation.net

Pédagogie

Responsable du diplôme

Jean-François FONTAINE
IUT de Dijon-Auxerre
Scolarité :
Ophélie DENIZOT
IUT de Dijon – Site d'Auxerre



Coordonnateur pédagogique :

Amine JEBBOR-THIERY
Pôle formation 58-89

**pôle
formation** des
industries technologiques

CRÉATEUR DE COMPÉTENCES

BOURGOGNE 58-89

PROGRAMME DE LA FORMATION

Enseignements généraux

CONNAISSANCES FONDAMENTALES APPLIQUEES AU METIER

- Mathématiques
- Bases de l'acoustique
- Mécanique vibrations
- Acquisition et traitement du signal

MANAGEMENT ET CONNAISSANCE DE L'ENTREPRISE

- Management et ressources humaines
- Gestion de projet
- Dimension financière
- Anglais professionnel

Enseignements professionnels

COMPETENCES GENERALES DU METIER

- Acoustique environnementale
- Acoustique en milieu de travail, santé
- Psycho-acoustique
- Normalisation dans le domaine acoustique

TECHNICIEN EN ACOUSTIQUE ET VIBRATION

- Analyse modale
- Sonoconception
- Essai et test des matériaux
- Mesure et traitement appliqué aux vibrations

Activités en entreprise

- Suivre et veiller à la réglementation et aux évolutions technologiques en termes de bruits
- Réaliser une campagne de mesures des bruits et analyser les données mesurées
- Rédiger des procédures de mesure simples et des rapports de mesure et d'analyse
- Mettre en œuvre une méthodologie de mise en conformité et/ou d'amélioration de produit en termes de vibrations ou d'environnement sonore
- Identifier les différents acteurs nécessaires à la résolution et à la mise en œuvre d'un projet
- Piloter un projet en tenant compte des délais, coûts et ressources, pour ce faire, travailler en équipe
- Transmettre et former afin de pérenniser les pratiques en termes d'environnement sonore
- Savoir présenter et défendre un dossier de diminution des nuisances sonores

VALIDATION DE LA FORMATION

Une licence et une certification

À l'issue de la formation, l'apprenant pourra obtenir en alternance une licence et un Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie (CQPM).

Validation professionnelle : le CQPM

Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie (CQPM) : "Technicien en acoustique et vibration". Le CQPM certifie des capacités ou des compétences professionnelles mises en œuvre en entreprise et il est reconnu par les entreprises de différents secteurs d'activité. Le CQPM est délivré par l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM).

Validation universitaire : la Licence

Licence Professionnelle Acoustique/Vibrations délivrée par l'IUT de Dijon-Auxerre du campus de l'université de Bourgogne

LE POLE FORMATION C'EST :

- 50 formations du CAP au BAC+5
- Plus de 800 jeunes formés chaque année
- 3000 entreprises partenaires
- Un réseau de 350 intervenants et experts-métier
- Membre du réseau Pôle Formation des Industries Technologiques

En partenariat avec le Lycée Fourier



Notre fédération professionnelle



Nos coordonnées

Pôle Formation des Industries Technologiques

Site d'Auxerre :
6, route de Monéteau - BP 303
89000 Auxerre Cedex

www.pole-formation.net

pôle formation des industries technologiques

CRÉATEUR DE COMPÉTENCES

BOURGOGNE 58-89